

Procès verbal du 24/08/12 à 20h30

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, GUIMONT Yves, HARTIG Pierre, MASMEJEAN Marianne, VIDAL Max.

Absent : CONTE Philippe, GALY Alain

Procurations : CONTE Philippe à B. DEFFARGES, GALY Alain à F. TEYCHENNÉ

Madame MASMEJEAN Marianne est nommée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

➤ Choix entreprise travaux électricité église

Monsieur le Maire renouvelle au Conseil Municipal l'engagement pris pour la réfection de l'installation électrique de l'église vétuste et dangereuse par certains côtés. Suite à la délibération du conseil du 26 juillet 2008. Trois entreprises ont été consultées. Il s'agit de la SARL ARTEC, de l'entreprise AELEC et de la Société BERTRAND dans le cadre d'un marché négocié.

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de demande de concours financier a été adressé à l'Etat (DGE), au Conseil Général, au Conseil Régional sur une base de 8873€ HT.

Après discussion, le Conseil retient, à l'unanimité, l'entreprise BERTRAND qui est à la fois la moins et la mieux disante. L'offre est arrêtée à 8771.72€ HT. Les travaux devront être exécutés entre le 1^{er} et le 30 septembre 2012.

➤ Véhicules épaves et ventouses

Monsieur le Maire fait état des doléances reçues par les conseillers sur l'usage abusif et quasi permanent d'occupations des aires de stationnement par des épaves ou des véhicules dits ventouses, privant les usagers de parkings de proximité.

Cette question est portée au débat à la demande des conseillers qui estiment qu'il y a lieu de faire cesser les incivilités en prenant une délibération conduisant à aviser les propriétaires concernés par courrier recommandé faisant référence aux articles de loi en leur donnant un délai d'un mois pour retirer les véhicules. Voté à l'unanimité.

➤ **Convention territoriale PNR**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention territoriale du PNR permet de bénéficier des financements de l'Europe, de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et/ou du département de l'Ariège pour des projets portant sur des thèmes variés tels qu'énergie, patrimoine bâti, agriculture, forêt-bois, paysages-gestion de l'espace, tourisme durable, produits locaux et circuits courts, éducation...Les projets en question doivent correspondre aux mesures de la Convention.

Dans le cadre de l'objet et de la fiche mesure 10 : « adapter et développer l'économie touristique », Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour améliorer le confort de nos deux gîtes, à savoir : renforcement de l'isolation thermique notamment par le remplacement des ouvrants et l'installation d'un système de VMC. Toutes modifications relatives aux économies d'énergie seront à étudier au regard des aides apportées et de notre budget. Voté à l'unanimité.

➤ **Extension périmètre communauté de communes du Pays de Tarascon**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services de la Préfecture ont adressé un projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon avec l'adhésion de la commune de Capoulet Junac.

Le Conseil prononce, à l'unanimité, favorable à l'adhésion de la commune de Capoulet Junac.

➤ **Questions diverses**

- Lavoir : il est à signaler qu'il ne faut pas utiliser le lavoir pour laver le linge avec produit lessivier, les eaux d'écoulement souillent l'eau de la goule et empoisonnent les truites.
- Fontaine de la Place : mettre en place un obstacle interdisant le stationnement des véhicules.

Fin du Conseil Municipal à 22h00.